

PROVINCE DE QUÉBEC

36^e LÉGISLATURE

1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 3 JUIN 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 3 juin 1999

Aujourd'hui, à seize heures six minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 201 Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.